



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BATIMENTS DE FRANCE DE CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2022

Table des matières	Page
I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE.....	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS.....	3
IV. LE JURY	4
A. <i>La composition du jury.....</i>	<i>4</i>
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	<i>4</i>
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	5
A. <i>L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER.....</i>	<i>5</i>
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	<i>5</i>
2) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat.....</i>	<i>5</i>
3) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion.....</i>	<i>5</i>
4) <i>Les remarques générales sur l'oral.....</i>	<i>6</i>
B. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....</i>	<i>6</i>
VI. LES STATISTIQUES	7

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (...).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de l'épreuve orale unique, le candidat établit un dossier de description de son parcours professionnel, (...), qu'il remet au service chargé de l'organisation de l'examen professionnel. Le dossier de description de son parcours professionnel et le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture. Le dossier est transmis aux membres du jury par le service organisateur de l'examen professionnel en vue de l'épreuve orale d'admission.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

L'épreuve dure 25 minutes dont 10 minutes au plus de présentation par le candidat (entre 5 et 10 minutes maximum d'exposé du candidat), suivi d'un temps d'échange entre les membres du jury et le candidat sur le temps restant.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 16 septembre au 21 octobre 2021
Date de limite de retour du dossier de description du parcours professionnel (DDPP)	2 janvier 2022
Dates de l'épreuve d'admission	1, 2, 3, 9, 10 février 2022
Date de la réunion d'admission	10 février 2022

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur Marc MARTINEZ, attaché des administrations de l'Etat, administrateur des monuments nationaux, sites préhistoriques de la Vallée de la Vézère et de la Grotte de Pair-non-Pair, Centre des monuments nationaux,

Membres :

- Madame Laurence BRANGIER BROLL, ingénieure des services culturels et du patrimoine spécialité « patrimoine », unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gard ;
- Monsieur Alain CORNE, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe exceptionnelle, chargé d'exploitation, château et remparts de la cité de Carcassonne, centre des monuments nationaux ;
- Madame Marie-Laure JAMES, technicienne des services culturels et des bâtiments de France, classe supérieure, médiateur culturel, bibliothèque nationale de France.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de descriptif du parcours professionnel (DDPP).

L'examen professionnel s'est déroulé à la Maison des Examens d'Arcueil dans de parfaites conditions d'accueil, des locaux agréables et un personnel du SIEC à l'écoute et très présent.

Les dossiers fournis par les candidats étaient, dans leur grande majorité, très complets, remplis avec soin, et reflétaient toutes les phases de parcours professionnels riches et variés.

Chacun des membres du jury avait, avant l'entretien et la présentation par le candidat de son parcours, lu avec attention l'ensemble des dossiers et préparé une fiche-question permettant un déroulé plus fluide de la partie entretien-discussion.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Avant chaque entretien, le jury a rappelé la durée de l'épreuve et son déroulé en deux temps : présentation et entretien-discussion.

Les candidats, à l'exception de trois qui se sont arrêtés deux minutes avant, ont présenté leur parcours dans le temps imparti des 10 minutes.

Les présentations, majoritairement chronologiques, ont permis aux membres du jury d'apprécier à la fois les formations, scolaires, universitaires, professionnelles ainsi que les différentes missions exercées dans divers établissements ou services.

Il apparaît clairement que l'ensemble des candidats avaient bien préparé cette gestion du temps d'épreuve, condition *sine qua non* d'un déroulé clair et maîtrisé.

Pour d'autres, la motivation réelle pour cette présentation à l'examen professionnel de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, n'est pas clairement apparue dans le déroulé de l'exposé.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Tous les candidats sont allés jusqu'au bout des vingt-cinq minutes consacrées à l'épreuve.

Certains ont eu du mal à présenter leur service actuel et son inscription dans l'organigramme du ministère de la culture. Il apparaît que les connaissances institutionnelles mais aussi celles portant sur l'environnement professionnel ont parfois fait défaut alors que le parcours se révélait riche et consistant. Ce point a certainement fait la différence entre les candidats retenus et ceux qui ne l'ont pas été.

L'ensemble des lauréats a su présenter de manière claire et ordonnée, à la fois dans le dossier écrit mais aussi lors de la prestation orale, des parcours très consistants, parfois atypiques ainsi qu'une parfaite connaissance du ministère, de ses missions et un attachement fiable et déterminé à la notion de service public.

4) Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

Le jury attendait une réflexion de la part des candidats sur leur parcours professionnel, sur leurs motivations, sur leurs perspectives d'évolution.

Les membres du jury sont d'accord pour affirmer que les 12 lauréats sont ceux qui ont réalisé les meilleures prestations au moment de l'oral et encourager les autres candidats, qui sont loin d'avoir démerité, à repasser cet examen professionnel et de suivre la formation à la préparation de cette épreuve.

B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel, malgré le contexte sanitaire, s'est déroulé dans de très bonnes conditions matérielles, dans des locaux adaptés et les exposés des candidats se sont parfaitement bien déroulés malgré un stress parfois bien visible mais aussi très compréhensif qui a pu en gêner certains.

Le jury regrette néanmoins l'absence d'un nombre conséquent de candidats qui auraient pu penser à informer le service organisateur de leur volonté de ne pas participer à l'épreuve et permettre ainsi une plus grande fluidité de passage.

Cet examen professionnel demande une parfaite maîtrise du temps dans l'exposé du parcours, un esprit synthétique dans la présentation des missions mais également une très bonne connaissance de l'organigramme du ministère de la culture et du positionnement des services de chacun au sein de cette institution.

Ainsi, une formation à la préparation de cette épreuve est vivement recommandée pour l'ensemble des candidats.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 12.

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	37	31	18	8
Hommes	25	15	11	4
Total	62	46	29	12

Nombre de désistements : 17 (dont 12 avaient transmis leur dossier)

Seuil d'admission : 17 sur 20.

Amplitude des notes : de 12 à 19 sur 20.

Taux de réussite : 26 %

Monsieur Marc MARTINEZ
Président du jury

